

# Faits : la réduction des méfaits

- 1** **Au Canada, on a compté plus de 12 800 décès liés à des opioïdes depuis 2016**
- Aucun de ces décès n'a eu lieu dans un site de consommation supervisée
  - En 2008, une personne toutes les deux heures est décédée de causes liées à des opioïdes
  - Une étude a démontré qu'en Alberta uniquement, à l'intérieur de trois mois (de janvier à mars 2019), les sites de consommation supervisée ont reçu plus de 94 000 visites – la demande est indéniable, dans tout le Canada

- 2** **Les sites de consommation supervisée permettent aux personnes qui consomment des drogues de le faire en sécurité, sous la supervision d'employé-es et de bénévoles formé-es. Ils ont plusieurs bienfaits qui ont été démontrés, notamment :**
- Éviter des décès dus à des surdoses et à des drogues contaminées
  - Faciliter l'admission à des services de traitement de la toxicomanie
  - Réduire les risques d'infection, y compris par le VIH et le virus de l'hépatite C
  - Relier les personnes à des services sociaux et de santé
  - Réduire la consommation de drogues dans des lieux publics
  - Donner un répit de la violence physique et sexuelle de la rue aux femmes et autres personnes marginalisées qui consomment des drogues
  - Éduquer les personnes à propos de la consommation non sécuritaire de drogues et des pratiques d'injection plus sécuritaires
  - Sauver des vies

- 3** **Les sites de consommation supervisée ont besoin d'obtenir du gouvernement fédéral une « exemption » des lois canadiennes sur les drogues afin de fonctionner sans risquer d'être poursuivis au criminel**
- Le gouvernement fédéral est responsable d'accorder les exemptions, ce qui fait qu'une question de santé publique est alors vulnérable à des changements de situation politique
  - Entre 2003 et 2016, aucun nouveau site de consommation supervisée n'a été créé, parce que le gouvernement fédéral pendant ces années y était opposé et refusait d'accorder les exemptions nécessaires
  - Sans l'exemption du fédéral, le personnel du site ainsi que ses bénévoles et ses client-es sont exposés à un risque de poursuites criminelles pour « possession de drogues pour consommation personnelle »
  - Les exemptions sont d'une durée limitée d'un à trois ans, après quoi chaque site doit refaire une demande et suivre un processus qui demeure plus compliqué que nécessaire
  - Le gouvernement a le pouvoir d'accorder une « exemption de catégorie » qui donnerait automatiquement certaines protections contre des poursuites au personnel et aux client-es des sites qui respectent certaines conditions minimales élémentaires. Une telle exemption éliminerait un fardeau administratif important, pour les dirigeants de ces services déjà surchargés, et cela permettrait une réponse plus rapide

- 4** **Le premier site ayant une exemption officielle, l'Insite, à Vancouver, a ouvert ses portes en 2003**
- L'Insite est un modèle reconnu mondialement en tant qu'initiative de réduction des méfaits en action; il a été l'objet de nombreuses études qui ont démontré qu'il a de nombreux effets positifs, tant pour la communauté où il fonctionne que pour les personnes qu'il sert. En 2018, il y a eu 1 466 interventions pour des surdoses dans ce site uniquement



Le Réseau juridique canadien VIH/sida demande au gouvernement de s'engager à sauver des vies et à répondre à la crise des surdoses par les moyens suivants 1) préserver les sites de consommation supervisée existants, 2) accroître le nombre de sites de consommation supervisée et 3) s'engager à fournir un financement adéquat pour ces services.

Jour après jour, la criminalisation et la stigmatisation des personnes qui consomment des drogues coûtent des vies et nuisent à la santé. À moins d'un changement important dans les politiques, y compris de consacrer des ressources importantes à des services de réduction des méfaits, le nombre de vies emportées continuera de grandir.